



REGLEMENTATION GENERALE 2018-2019 COMPETITIONS AURA

Cette réglementation vient en complément des Réglementations Fédérales.

Elle pour but de préciser les modalités pratiques d'organisation sur les compétitions inter-départementales et régionales, voire inter-régionales sur notre territoire.

Le gestionnaire des compétitions sur les compétitions inter-départementales et régionales est le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique.

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique

10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX | 04 78 00 88 85 | contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr

auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPETITION

- Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une compétition inter-départementale ou régionale sont automatiquement engagés (si dans les quotas de qualification), à l'exception de certaines catégories à engagement direct (par exemple GAc/TR/TU) pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- Attention : respecter les « Règles de Montées/Descentes » et les « Règles de Changements » des réglementations fédérales.
- Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - **Forfait déclaré avant la date de forclusion** : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende
 - **Forfait justifié après la date de forclusion** : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...)
 - **Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié** : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur.

ORDRES DE PASSAGE

Concernant les compétitions inter-départementales et régionales, les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions seront les suivants :

- **En GAM/GAF :**
 - Voir réglementation dans les Brochures Techniques CAURAG spécifiques GAM/GAF
 - Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement des gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur). Celles-ci doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage (email à adresser au [Responsable Compétitions](#)).
- **En AER / GAC / GR / TEAM/ TR / TU :**
 - Pour toutes les compétitions inter-départementales et régionales, la répartition des gymnastes est effectuée par tirage au sort en utilisant OrdoGym ou FFGComp.

QUOTAS ET GESTION DES QUALIFICATIONS

Les quotas de qualification sont définis après la réalisation des engagements nominatifs.

Les ordres de passage inter-départementaux et régionaux devront se caler sur les horaires maximum suivants :

- **Samedi** : de 9h à 21h
- **Dimanche** : de 9h à 18h

ENGAGEMENTS

- Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- **Attention**, pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi que dans certaines catégories du niveau de pratique Elite (voir règlement technique 2018-2019 par discipline), la réglementation impose la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de l'engagement pour tous les gymnastes concernés.

Ce certificat doit être récupéré par le club et enregistré sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.

- Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- Une date limite régionale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs. Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories et des disciplines, ou à chaque compétition si format sélective. (voir tableau Date Butoir Engagements en dernière page)

DECLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'EQUIPE

- Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte.
- A moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. La déclaration de modification et la transmission du justificatif doit se faire via le Responsable Technique de la discipline.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.

- Pour les compétitions inter-départementales ou régionales, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagements ne sont pas réglés.
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITES DE PAIEMENT POUR LES COMPETITIONS INTER-DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

- **1ère possibilité - par virement bancaire** via votre banque.
Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - **Coordonnées bancaires Comité Auvergne-Rhône-Alpes :**

Banque :	CREDIT MUTUEL
Numéro de compte :	00020284101
Clé :	19
IBAN étranger :	FR76 1027 8073 6000 0202 8410 119
BIC :	CMCIFR2A
Domiciliation :	CCM LYON ETATS UNIS
- **2ème possibilité - par chèque :**
 - Chèque à l'ordre de « Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique » à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante :

*Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique
10 avenue Viviani
69200 VENISSIEUX*

MUSIQUE

Pour toutes les compétitions, les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr

Néanmoins, les clubs devront se rendre sur les compétitions avec une clé USB sur laquelle figure les musiques en format MP3 des gymnastes engagé(e)s. Merci de bien vouloir nommer les fichiers musicaux avec NOM, Prénom, CLUB.

DOSSIER DE COMPETITION

- Quel que soit le niveau de compétition, il est de la responsabilité des clubs de se procurer le dossier club des compétitions.
- Pour les compétitions inter-départementales, régionales, voire inter-régionales (si la compétition a lieu sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes), le dossier club est disponible sur la page Internet dédiée à l'événement (site auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr puis onglet « Evénements » en haut).

DROITS D'ENGAGEMENT

Compétition à Finalité Nationale (Elite / Performance / Fédéral)	Inter-Dép.	Région	Compétition à Finalité Régionale (Elite / Performance / Fédéral)	Inter-Dép.	Région
Individuel	15 €	20 €	Individuel	8 €	16 €
Formation de 2 à 4 Synchro, duo, trio, quatuor	20 €	25 €	Formation de 2 à 4 Synchro, duo, trio, quatuor	10 €	20 €
Equipe/Ensemble et groupe de 5 et plus	30 €	35 €	Equipe/Ensemble et groupe de 5 et plus	10 €	20 €

Pour les compétitions inter-régionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, voir les divers Règlements Techniques Nationaux.

DATES BUTOIR ENGAGEMENTS

Discipline	Catégories	Date Butoir Fixées par le CAURAG	Niveau inscription
GAM	Individuels Perf Nat*, Perf Région et Fédéral A Equipe Perf* (sauf NA 12+), Perf Rég & Fédéral A Equipe NA 12+ Equipe Fédéral B	09/12/2018	Départemental
		09/12/2018	Départemental
		09/12/2018	Inter-départemental ou Régional
		01/03/2018	Départemental
GAF	Individuels Perf Nat*, Perf Région, Féd A & Féd A1 Equipe Perf Nat (sauf NA 12+) & Fédéral A Equipe NA 12+ Equipe Perf Régional 8/9 + Féd A1 & Fédéral B	09/12/2018	Départemental
		09/12/2018	Départemental
		09/12/2018	Inter-départemental ou Régional
AER	Performance / Fédéral / Régional	17/12/2018	Interdépartemental
GR	Individuel Ensemble Perf / TF / TR Equipe (sauf Equipe Nat 1 & 2) CF 2 & 3 & 4 Trophée Féd	15/09/2018	Départemental
		17/12/2018	Départemental
		17/12/2018	Régional
		17/12/2018	Régional
GAC	Performance / Elite	17/12/2018	Inter-départemental
		Voir Dossier Technique de chaque compétition	A chaque compétition
TEAM	Performance / Fédéral	17/12/2018	Inter-départemental
TR- TU	Elite / Performance / Fédérale	Voir Dossier Technique de chaque compétition	A chaque compétition

(*voir Particularité Gym Perf en Finalité Nationale en 2018 page 3 Brochure Technique CAURAG GAF et page 4 Brochure Technique CAURAG GAM)